

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 5

Compléter la première phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« , après avis du comité de scientifiques mentionné à l'article L. 3131-26 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que l'éclairage scientifique précède la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, et non ne lui succède. Le présent amendement correspond d'ailleurs à la pratique.